

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 71 (1932)
Heft: 49

Artikel: Pour être libre
Autor: Desbioles, Jaques
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-224926>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CONTEUR VAUDOIS

FONDÉ PAR L. MONNET ET H. RENOU
Journal de la Suisse romande paraissant le samedi



A PROPOS DE BANCS D'ÉGLISE

NOUS autres Vaudois, nous tenons à nos habitudes ! Nous ne sommes pas de ces gens remuants, jamais contents de leur sort, courant de droite et de gauche pour trouver mieux. Dans la grande chambre, à table, nous avons notre coin... et notre siège qu'il ne s'agit pas de vouloir changer. Tenez, même au café nous aimons nous asseoir à la même place. C'est qu'on s'attache aux choses et l'on préfère une mauvaise chaise qu'on a « habitué » à un fauteuil rembourré, trop bas ou trop haut, trop dur ou trop tendre !

Et quand vous entrez à l'église, vous lâchez prestement le bras de votre femme, pour vous installer dans le côté des hommes ! J'ai un brave ami qui se trompe régulièrement de côté... on le voit toujours seul à trôner au milieu de ces dames. Comme c'est un original, on n'y fait pas attention ! Mais il n'en a pas toujours été ainsi ! Dans le bon vieux temps, alors qu'on vivait sous la griffe de LL. EE. de Berne, il ne s'agissait pas de se tromper de place, l'autorité se chargeait de vous remettre au pas !

Ces Messieurs de Berne entendaient que l'ordre régnât à l'église aussi bien que sur la place publique : une place pour chaque personne... et chaque personne à sa place ! C'était la loi formelle. Mais allez faire entendre raison à ces Vaudois qui savent à l'occasion montrer une tête d'allemand plus dure qu'on les fait à Bümplitz !

Les vieux manuscrits sont remplis de savoureuses mesures prises contre tel ou tel bourgeois (ou bourgeoise) qui se permettait d'enfreindre les édits ! Ecoutez parler ces vieux recueils raccordis et poussiéreux.

« En 1735, le justicier Nicod se plaint de ce que l'épouse du sieur Roud et Mlle Simard se « placent dans leur banc d'Eglise. On a économisé l'une et l'autre d'occuper ce banc d'autant plus que Dilé Simard n'est pas bourgeoise. »

« En 1736. Messieurs les commis marqueront « un banc à la femme du sieur chirurgien Roux, « après quoi si elle retourne au banc qui intéresse M. le justicier Nicod, sera d'uy et déjà « mise à l'amende de 2 deniers 6.

Cette pauvre épouse du sieur Roux n'avait vraiment pas de chance ! On se représente facilement les cris du mari, le sieur Roux, mis en demeure de payer les escapades de sa charmante épouse ! Etait-ce le banc ou le justicier Nicod qui l'attrait invinciblement ? Le manuscrit ne dit pas !

Diable ! une fois que l'autorité vous avait donné jouissance d'un banc, il s'agissait de le défendre. C'est ainsi que ces vieux documents dénoncent vigoureusement les travaux de défense entrepris par de trop jaloux propriétaires ! Voyez plutôt :

« M. le maître est chargé de faire enlever toutes les séparations qu'il y a dans les bancs des femmes et qui ont été mises sans connaissance consiliaire.

« En 1765, Jaques Abel Guex se plaint qu'on ait fait poser sans permission une branche de fer qui partage son banc ; M. le maître est chargé de ôter la dite séparation, laquelle a été posée nuitamment par M. Chollet, qui sera obligé à l'enlever. »

Que diriez-vous si vous trouviez, en entrant à l'église, votre place habituelle bardée de fer ! Certes, ces braves paroissiens du dix-huitième siècle ne professent pas la fraternité chrétienne, prêchée du haut de la chaire ! Et nous connaissons bon nombre de personnes qui sont très dix-huitième siècle, malgré la S. D. N. !

Il arrive même qu'une famille devient si nombreuse qu'elle se voit obligée d'aviser qui de droit :

« M. de Saugy fait connaître que le banc qu'ils ont au temple ne suffit pas pour sa nombreuse famille et demande qu'on lui octroye « celui devenu vacant par la mort de M. l'asseur Tacheron, mais comme la veuve est vivante, on n'a pu disposer de cette place. »

OU bien, les respectables bourgeois se soignent si bien que la place leur manque pour étaler leurs opulentes rondeurs !

« Monsieur le Maître est chargé de faire réduire les 5 places de la cour baillivale au Temple, à 4 seulement, afin de les rendre toutes quatre bonnes, au lieu qu'elles soient toutes cinq mauvaises. » (A suivre.)



LO TABORNO A FREQUELHUI

L'ETAI onna galéza aprî-midzo de fein. Lo temps était biau quemet la mena d'on coo que l'a crû mourir et que s'e repicola po tor de bon. Lo sétâo boulâve de dzoûio. L'etâi tot plissé de vivre et de fêre dâo bon ovrdzo pè le tsamp.

Lo gros travau de cliai vèprâ l'etâi de tserdzâ dâi puchéant tsé de fin et de lè menâ su lè cholâ. Et quin fein ! Ein bin remacheant la bon Dieu ! Dâo fin à fêre de la tisanna avoué, que cheintâi bon la fènasse frâitse et le barb-outset, avoué prâo dedein. Et pu asse chet que dâi crin de tsevau qu'on arâi betâ à fo duve seanne. Onna veretâllia bénédiction ! quemet dit nôtrûn menistre.

Dein ti lè prâ, dein tote lè ccampagne lè campagne l'etâi plli de mondo, à travaillâ quemet dâi sâcro po profitâ dâo sélâo, quand tot d'on coup, vaité le gaçon (domestique) à Frequelhui qu'arreve, asse rido qu'on pequiet d'arbaletâ, vè la beinda à l'assesseu :

— Ve... ve... venide vi... vi... to avoué mè, a... as... asse... et... et voultra beinda po... po dépreindre mon... mon tsé de fein que... que l'a verî lè... lè d'avau dein... dein lo terrau, que lâo fâ dinse le gaçon que quequelhîve quemet quaucon que l'a lo mor plienn de truffe boulâite.

La beinda à l'assesseu n'a fê ne ion, ne dôu. L'ant prâ lè z'on lâo fortse à boù, lè z'autre lâo fortse américaine po corre ào basdâo prâ. Ma fâi, lè bin veré que lo tsé l'etâi verî fond su fond. La prissa l'avâi bequâ et lo fin etâi

galésameint etai (étendu) et pas tot ein on mouî. Lè bâo moulâvant de dzoûio de pouâi dzoûre on bocon.

Et l'assesseu fâ dinse ào gaçon, que l'etâi on bocon taberniô :

— Quemet a-to fé po toumâ clii tsè ?
— Su zu trâo à bi... bi... bise de la tsé... tserrâre et... et pu lè ru... ruve n'ant pao vo... vo... viou restâ amon.

L'assesseu lâi fâ oncora :

— A-to etâ dere à Frequelhui ?
— Na... na !
— Faut allâ lo criâ, dan !
— Pâo... pâo pas ve... veni.

— Porquie ? E-te bin lliein d'ice ?
— L'è tot... tor prôuts.
— Eh bin ! faut alla lo queri, et pu l'è tot.
— Vo... vo dio que pâo... pâo... pâo pas veni.

— Porquie ? Que fâ-te ?
— Fâ... fâ rein.
— Et pu sè budze pas po ramassâ son tsè.

Pâo-t'itre que sâ pao que l'è vessâ ?

— Que... que... que cha (oui) que... que lo sâ.

— Quemet ? ie sâ que son tsè l'è fond su fond et pu ne vint pas. Pu pas cein craire.

— L'a... l'a su dè... dèvant mè.

— Et pu vint pas ? Ate oquie de plie presseint à fêre ?

— Na... na !
— Tè faut pas mè fêre crêre que lo sâ !

— Mâ... mâ... o...oï que lo sâ. Sein... sein la mein... la meinta que... que... vo dio.

— Mâ cò lo lâi a de ? E-te tè ?

— N'è... n'è... n'è pao mè.

— Et cò ?
— N... nion.

— Adam pâo pas savâ que son tsè de fein l'è reinvessâ ?

— Mâ... mâ, peeinsâ vo... vo vâi se... se lo sâ : l'è... l'è... dèso (dessous). *Marc à Louis.*

POUR ÊTRE LIBRE

DABORD, il faut bien dire que Vincent Emery n'était pas un révolutionnaire. S'il est parti à ce moment-là, ce n'est pas parce qu'il avait dit du mal contre les maîtres du Pays de Vaud. Il ne s'était pas mêlé de ces affaires ! Non, pas plus que les gens de sa commune d'ailleurs.

Vincent avait été à la « cure » du pasteur Veyre en même temps que Jeanne-Marie à Simeon des Moures ; ils avaient été « reçus » ensemble. Depuis lors, il s'était un peu refroidi... Alors il lui a semblé qu'il n'était plus tant bien par chez lui ; il fallait obéir au père Abram ; le travail était dur, l'hiver était long et l'on était loin de tout dans ce village perdu entre les bois : ce n'est pas pour rien qu'il s'appelle les Cullayes.

Vincent se sentait fait pour un vaste horizon, pour une vie intéressante et pour être un homme libre... Pour tout cela, il fallait partir et il partit. On a cru longtemps par les Cullayes qu'il avait trouvé ce qu'il désirait et que tout allait bien : il ne donnait point de nouvelles !

Mas voici qu'un jour de printemps, au moment où les bourgeons commençaient à verdir — ce qui se fait tardivement par là-haut — Abram Emery apprit une chose terrifiante : son fils était esclave à Tunis depuis quatre ans et, pour qu'il puisse redevenir un homme libre, il fallait 5000 livres de France. C'était beaucoup

et Abram ne savait où les prendre. Il en parla au syndic. Celui-ci savait ce qui se passait dans le canton et comment il fallait se retourner dans les situations difficiles. Justement, depuis quinze jours, le canton de Vaud avait un gouvernement : ce n'était pas pour rien. Abram lui adressa donc une pétition. Emus, les membres du Petit Conseil, dans leur séance du 6 mars 1803, ordonnèrent la levée d'une collecte dans tout le canton. Les sous-préfectorats furent chargés de récolter les sommes recueillies dans leurs districts respectifs. Celui d'Oron fut le premier à répondre en envoyant 82 livres et 4 batz ; les gens de cette contrée ne pouvaient autrement que de manifester leur zèle puisqu'il s'agissait d'un des leurs. Lausanne y alla de ses 417 livres. Lavaux fit deux envois. Tout à l'autre bout du canton, Nyon se fit un peu attendre mais versa 200 livres en annonçant que quelques communes étaient encore en retard. Au 20 juin, le Petit Conseil enregistrait un produit total de 2883 livres, 6 batz. Ce qui représente, pour l'époque et en si peu de temps, un beau geste de solidarité vaudoise.

L'annonce de l'esclavage d'Emery était parvenue au ministre helvétique à Paris par l'intermédiaire du citoyen Odier de Vevey. Pour négocier le rachat, le gouvernement vaudois s'adressa au citoyen Félix Blanchey à Marseille qui, se chargeant « avec zèle et désintéressement de l'affaire », écrivit à son correspondant à Tunis pour prendre des informations sur les moyens de tirer le citoyen Vincent Emery de l'esclavage.

Ainsi finit l'histoire, pour le moment du moins.

Jaques Desbiolles.

L'ingratitude. — Hier soir, le docteur M. et son ami Toupin longeaient, tout en causant, le mur qui borde le cimetière de Montoie. La conversation se noyait dans un gouffre sans fond : l'ingratitude humaine.

— Dites donc, docteur, dit l'ami en montrant le cimetière, il y a là bien des gens qui vous doivent leur position.

— Oui, et qui ne m'en savent pas plus de gré, répond le docteur distract.

PÊCHEURS

TA scène se passe sur le bord de la Veugue, un dimanche matin. Un pêcheur et sa femme viennent de tendre chacun un hameçon pourvu d'un asticot appétissant à l'avidité des poissons voraces. Monsieur a eu une touche. D'un clin d'œil il en avertit sa femme et ils restent là à attendre, silencieux comme des bornes, immobiles, le cœur battant.

Une heure se passe, la touche ne s'est pas renouvelée ; les pêcheurs consciencieux redoublent de patience. Un oiseau vient se percher sur leur ligne ; une araignée tisse sa toile entre leur nez, leur chapeau et leur gaulle, ils ne bronchent pas. Un badaud s'est approché d'eux, les observe. Il ne connaît rien aux rites de la pêche et se demande quel plaisir on peut trouver à rester ainsi, hypnotisés, dans une attitude de totale immobilité. Il s'approche encore du pêcheur et, ne résistant pas à la démangeaison de parler qui l'obsède, il veut démontrer qu'il s'intéresse au sport passionnant de la pêche et il pose des questions :

— Eh ! bien, camarade, est-ce que ça mord aujourd'hui ?

L'interpellé ne sourcille pas. Le badaud multiplie des questions auxquelles le pêcheur reste sourd :

— Avec quoi avez-vous amorcé ?... Le vent est-il bon ?... Qu'est-ce que vous prenez ordinairement en cet endroit ?...

Se doutant que ces investigations exaspèrent son mari, la pêcheuse intervient et elle murmure au promeneur :

— Inutile de poser des questions à mon mari, il ne nous entend pas, il est sourd comme une pioche.

Le badaud, alors, se tourne vers elle et, sans soupçonner qu'il est tout aussi importun, il continue la série de ses questions :

— Quel crin employez-vous ? Vous mettez beaucoup de fond ?... Avez-vous déjà eu quelque succès ce matin ?...

Il pose bien d'autres questions encore. Finalement, c'est le mari qui prend pitié de sa femme et qui avertit le spectateur :

— Ne continuez pas de lui poser des questions, elle ne pourra pas vous répondre, elle est muette de naissance.

LE FEU PURIFIE

Le chancelier Voisin était pressé par Louis XIV de sceller les lettres de grâce d'un scélérate protégé. Il refusa. Le roi prit lui-même les sceaux et fit les fonctions du chancelier.

— Je ne les reprends pas, dit celui-ci ils sont souillés.

— Quel homme ! reprit le monarque qui jeta les lettres au feu.

— Je reprends les sceaux, dit alors le chancelier, le feu purifie tout.

LE COURRIER DE JEAN-LOUIS

Le hasard a mis sous nos yeux une correspondance datant d'il y a une trentaine d'années, entre une recrue vaudoise et sa bonne-amie. Étant donné le laps de temps écoulé, nous pensons ne pas commettre une indiscrétion en accordant à cette prose savoureuse une place dans nos colonnes. (Réd.)

Lettre de Jean-Louis, recrue.

Caserne de Lausanne, juillet 1894.

Ma chère Fanchette,

Pour pas que tu puisses croire que je t'oublie, je profite de ce qu'il n'y a personne à la chambrière pour te faire savoir que je suis bien et toi aussi, j'espère. Tu m'as demandé de te dire comment ça va par cette caserne. Par moment, ça va et puis d'autres que ça dévra. Ce que j'aime le mieux, c'est d'être de cuisine, le grand congé et aussi les dimanches qu'il ne pleut pas. Alors, je vais à Ouchy avec le grand Félix au boulanger de Bretigny, tu sais, le dodzot qui fréquentait la Jeannette à la sage-femme et que ça n'a rien donné pour finir.

Tu sauras aussi que l'Albert aux Péclot, de la Greubenet, a eu un clou, droit sur le cotillon. Il a risqué de faire du clou, rapport à celui que je te dis, parce que, l'autre jour, au commandement de « Garde à vous ! Fisque ! », il n'a pas tourné la tête à droite pour l'alignement. Alors, voilà que le cabot qui est un Genevois et qui te fait bien saluer, y fait comme ça : « Dites donc, vous, la grande perche, là-bas, au deuxième rang, quand vous aurez fini de reléguer les étoiles, je vous ferai voir la lune et l'éclipse, et deux fois 24 heures pour les étudier, s'pêce de Flammarion de bazar ! » Tu vois, Fanchette, comme il cause bien, ce Genevois ! Il veut me donner des leçons de littérature, qu'il m'a dit, pour me faire passer l'accent vaudois, mais il faut que j'y paye un litre par leçon. Ça pourrait me coûter rude cher, qu'en penses-tu, Fanchette ?

Pour ce qui est de moi, ça va comme sur deux roulettes, comme on dit. A part une semaine d'infirmerie, quinze jours d'hôpital et huit jours de cachot que j'ai dû faire pour une effraction du règlement, j'ai été presque tout le temps de cuisine. Le « rata », ça me connaît. Aussi je suis devenu presque aussi gros que notre syndic et j'ai fait sauter tous les boutons des caleçons que tu m'as achetés à la dernière foire d'Échallens. C'est rudement embêtant, parce que c'était le seul souvenir que j'avais de toi pendant le service et que ça m'avait fait transpirer plus d'une fois.

Je suis au dernier bien avec le colonel. Il a dit hier au cabot, pendant l'inspection : « Qui est-ce, ce gaillard, là-bas, avec sa bedaine de curé ? Il a une bonne poire. » Et c'est moi, ton Jean-Louis, qu'il a regardé, en disant ça. Les autres ont ri, mais moi j'ai bien compris que j'étais pointé pour l'avancement.

Maintenant, ma Fanchette, tu sauras que je t'aime toujours avec la même frénésie que pendant les foins, si tu t'en rappelles. Et pendant que j'y pense, le fourrier qui m'a prêté un bec pour t'écrire, serait bien content d'avoir ton

remède contre les engelures de sa belle-sœur qui a sa cousine qui a bien souffert, l'hiver dernier. Tâche-voir de me l'envoyer ; ça peut me faire du bien pour mes galons de caporal.

N'oublie pas de m'envoyer ces chaussettes que tu as eu le temps de finir, je pense. Je transpire un peu des pieds, mais pas autant quand même que ceux de ma chambrière ont l'air de dire. Ils sont tout le temps après moi, à cause de ça, et le cabot m'a demandé si j'étais dans le commerce des vacherins. Ils se sont mis ensemble pour m'acheter un flacon d'eau de Cologne que je t'apporterai, puisque je ne sais pas qu'en faire.

Demande à ton père si, des fois, il veut vendre la jument, la Grise. Le sergent a dit comme ça qu'il aimerait bien trouver une nouvelle monture, pour passer le temps. Peut-être qu'elle ferait son affaire. Et par la même occasion, parlez-y, rapport à notre mariage. Ce serait pour d'abord après les vendanges, s'il n'a rien contre. Elle commence à se faire vieille et il serait temps de s'en défaire avant de trop perdre dessus. On la regrettera tout de même, cette bonne Grise. J'espère que ton père ne te laissera pas partir sans rien. Avez-vous fait venir le vétérinaire pour la chèvre qui avait des ventrées dans ta dernière lettre ? Si ton troussau n'est pas fini quand vous rentrerez les pommes de terre, on fera afficher les bans quand même, mais il ne faut pas que ton père se laisse de nouveau engueuler par ce Salomon Bronsevique qui lui a vendu la Grise, alors qu'elle était déjà poussive.

Ma Fanchette ! Quand je pense qu'on va d'abord être mariés ensemble, pour le restant de nos jours, ça me rebouille le cœur. Ça prouve que ton Jean-Louis t'aime pour à de bon. Si le syndic a fait boucherie, rappelles-y voir le boutefâ qu'il m'a promis pour quand on sera licencié, à Morges, dans trois semaines. On est quatre du Gros de Vaud qu'on veut faire un peu la ribotte. Et si plus tard, on doit avoir des enfants, ça sera rudement gentil, dis, ma Fanchette ! Il faudra alors se veiller dans la *Feuille d'Avis* pour une poussette de rencontre à deux places. Pendant que j'y pense, tâche-voir de m'envoyer deux ou trois tommes, ça me fera plaisir, si ta mère est toujours malade. Faites-y des cataplasmes sur les reins bien bouillants, comme pour le vaguemestre qui a eu une indigestion de fondue, à ce qu'ils disent, et que ça lui a bien réussi.

Maintenant, je dois rendre le bec au fourrier qui te fait bien saluer. Aussi, je termine ma lettre, ma chère Fanchette, et je reste, avec un autre bec, pour la vie ton

Jean-Louis, de la 3 du 4.

P. c. c. F. W.

(La réponse de la Fanchette va suivre (Réd.))

AMOUR CONJUGAL

LES femmes qui ne savent pas à quoi s'occupent dans leur intérieur sont vraiment bien à plaindre. Elles peuvent, comme la plupart de nos plus notables élégantes, boire du thé assaisonné d'assez de petits gâteaux pour gagner rapidement un embonpoint qui fait leur désespoir et qui les pousse à essayer de tous les produits vantés par les réclames publiées dans les journaux pour revenir à ces formes fluettes, à cette impalpable minceur que le peintre Van Dongen a immortalisées. Elles peuvent s'amuser à se rougir les lèvres, à se poudrer la figure, à se faire des indéfisables. Elles peuvent aussi, mais celles-ci sont hélas l'exception en ces temps modernes où le snobisme seul est roi, essayer de faire le bonheur de leur mari. Une Anglaise, dont le nom mérite de passer à la postérité, Marguerite Bennett s'est vouée à cette tâche qui revêtait pour elle toutes les séductions. Elle a gâté, cajolé, chouchouté son mari, Arnold Bennett. Elle l'a traité comme un coq en pâtre. Elle a voulu qu'il fût le plus comblé de rumsteaks et de plum-puddings. Comme Arnold Bennett était beaucoup plus âgé que sa femme, il en profita pour trépasser avant elle, ce qui est en somme assez normal et tout à fait